



**Autorité environnementale**

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

**Projet d'aménagement de sauts sur le fleuve  
Oyapock et la rivière Camopi (Guyane)  
Constat de report**

**n°Ae: 2013-118**

## Constat de report d'une demande d'avis

\*

\* \*

*L'Ae a été saisie pour avis sur le projet d'aménagement de sauts sur le fleuve Oyapock et la rivière Camopi par courrier du préfet de Guyane en date du 11 octobre 2013 ; le dossier ayant été reçu complet le 23 octobre 2013, il lui en a été accusé réception à compter de cette date par courrier du 24 octobre 2013.*

*Par courrier en date du 21 janvier 2014, ci-joint, le maître d'ouvrage de ce projet, la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la Guyane, a informé le président de l'Ae de sa décision de modifier le dossier, et a donc demandé de le retirer dans sa forme actuelle.*

*Réunie en séance le 22 janvier 2014, date à laquelle la délibération sur ce projet était inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer.*



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Direction de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service fleuves, littoral,  
aménagement et gestion

Unité observatoire,  
connaissance, prospective,  
aménagement

Cayenne, le 21 janvier 2014

Le directeur de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement

à

à l'attention de M. Michel Badré, président  
de l'autorité environnementale  
conseil général de l'environnement et du  
développement durable

**Objet :** Projet d'aménagement des sauts sur le fleuve Oyapock et la rivière Camopi soumis à l'avis de l'autorité environnementale – Saut Pouvez Jeunes Gens

**Pièce jointe :** plan de l'aménagement prévu au saut Pouvez Jeunes Gens (superposition des tracés ancien et nouveau)

Dans le cadre du dossier cité en objet dont vous m'avez accusé réception le 23 octobre 2013, je vous informe que nous avons modifié le tracé du contournement terrestre piétonnier en rive gauche du saut Pouvez Jeunes Gens sur la rivière Camopi.

L'évolution de l'aménagement du saut Pouvez Jeunes Gens fait en effet suite aux échanges avec les habitants du saut au second semestre 2013, en proposant un décalage sur la même rive du tracé du cheminement et de l'implantation des pontons, prenant ainsi en compte leur avis.

Il n'y a pas d'autres modifications au projet : le cheminement en lui-même et les pontons sont exactement de la même nature que ceux présentés dans le dossier initial. Les modifications du tracé sont présentées en pièce jointe avec la superposition des deux tracés ancien et nouveau. Le décalage est vers l'amont de l'ordre d'une trentaine de mètres avec une longueur totale de cheminement équivalente.

Je sollicite donc le report de la délibération à une prochaine séance de l'autorité environnementale.

Une note complémentaire de présentation de ces changements vous sera adressée dans les prochains jours.

Le directeur de l'aménagement, de  
l'environnement et du logement

Denis GIROU

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane – BP 6003 – 97306 Cayenne cedex  
Téléphone : 0594 35 59 19 – Télécopie : 0594 35 05 96 – Courriel : [emilie.mordacque@developpement-durable.gouv.fr](mailto:emilie.mordacque@developpement-durable.gouv.fr)  
[ocpa.flag.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ocpa.flag.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr)